



Compte rendu de séance du conseil d'administration

Année scolaire 2020-2021

Séance du 24 novembre 2020

Étaient présents :

MEMBRES DE DROIT : Nicolas SAMBUSSY, Principal et Président du conseil d'administration, Florence PEYROU, Principale adjointe, Cécile VIGNAU, Gestionnaire, ~~Evelyne PONS, CPE, Patrick SAVARY, Directeur de SEGPA.~~

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE : ~~Marc CABANE, Annie HILD, Nejia BOUCHANNAFA, Françoise MARTEL.~~

REPRESENTANTS DEPARTEMENT ET MUNICIPALITE (suppléants) : ~~André ARRIBES, Monique SEMAVOINE, Clarisse JOHNSON-LE LOHER, Hamid BARARA.~~

PERSONNALITE QUALIFIEE : Alain DUBOURG

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Noëlle DUPRE, Fabienne VITTONATO, Sophie GOSSELIN, Aurélie BONNIFET, Julie THOMAS, Marie-Agnès DAVILA, Véronique SEGONS.

PARENTS D'ELEVES (suppléants) : ~~Julie LUZZATO, Violaine CORNU, Colette MAGNOU-NOUGUE, Thierry GALLERAND, Sophie JOVOVIC-PEYRIDIEU, Laurence SAYOUS-DUPONT, Michel RIETSCH.~~

REPRESENTANTS DES ELEVES : Ewen RIOU, Lucile GOURLAY, Arthur CHABROL.

ELEVES (suppléants) : ~~Margaux NERON, Shanna DIAS, Audrey SUAREZ.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Titulaires) : ~~Géraldine DUCOS, Mathias GIBERT, Isabelle LARROUY, Caroline MOLENAT, Véronique DELACROIX, Ewa LATUSZYNSKA, Olivier DOMENGINE.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (Suppléants) : ~~Aurélia MAKDESSI, Thierry MAUGER, Caroline NICOUD, Matthieu BERTRAND-DESRUNAIS, Fanny CAROFF-FERRY, Karine DIAZ, Sylvain BOCHER.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES : ~~Emilie GOUJON, Monica DOMINGUEZ, Saloua AMOR-CALVO.~~

REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION, OUVRIERS ET SERVICES (suppléants) : ~~Hélène LUCBERNET, André OMPRARET, Olivier GUERRE.~~

INVITE : Fanny CHABOUD (Secrétaire de direction), Hélène LUCBERNET.

Total des membres du conseil : 30

Quorum : 16

Membres votant : 24

Monsieur SAMBUSSY, Président du conseil d'administration ouvre la séance à 18h10.

Il remet la liste d'émargement. Il remercie les membres présents et espère que la situation sanitaire se sera améliorée pour le prochain CA.

Secrétaire de séance : M. Bertrand-Desbrunais

Monsieur Le Président procède à la présentation de l'ordre du jour proposé.

1. Adoption du PV de la séance du 05 novembre 2020
2. Présentation du projet de budget 2021
Autorisation de signature
3. Reconduction de contrats
4. Convention de prêt de matériel adapté
5. Questions diverses

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption de l'ordre du jour ainsi défini.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'ordre du jour est adopté.

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 05 novembre 2020

Monsieur le Président propose de passer au vote pour adopter le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
21		3	

Total

24

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020 est adopté.

2) Présentation du projet de budget 2021

Le Président du conseil indique que le budget est un sujet passionnant mais difficile et que les membres ne devront pas hésiter à poser des questions en cas d'incompréhension. Il remercie Mme Vignau pour son élaboration et précise que la dotation du Conseil Départemental 64 (CD 64) est en légère augmentation (+ 3 184 euros). Il n'y a pas de représentant des collectivités ce soir mais le Président du conseil les remercie pour cette dotation.

Malgré le contexte quelque peu chahuté suite à la Covid, Madame Vignau a élaboré la proposition de budget 2021 comme lors d'une situation ordinaire. Au besoin, des décisions de modification budgétaire seront prises durant l'année. Ce budget a donc été construit en croisant les données de 2019 et 2020, l'exercice 2020 ayant été impacté par la crise sanitaire.

Les grands principes pour l'élaboration sont rappelés en préambule (annualité, unité, équilibre budgétaire et sincérité).

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) articule aujourd'hui le budget du Collège autour de 3 grands services :

AP : Activités pédagogiques
ALO : Administration et logistique
VE : Vie de l'élève

Des services spéciaux retracent en plus les spécificités du Collège :

SRH : Service de restauration
SBN : Bourses nationales
CITE : Cité éducative

Les crédits ouverts sont subdivisés en « Domaines » et « Activités » dont la nomenclature est propre à chaque établissement.

La dotation est donnée par le Département car nous sommes en collège.

MONTANT DE LA SUBVENTION pour l'exercice 2020 : 188 086 €

MONTANT DE LA SUBVENTION pour l'exercice 2021 : 191 270 €

Soit une augmentation de 3 184€.

Il faut donc répartir ce budget, mais le Département donne des indications de répartition plus ou moins obligatoires.

Première étape : Le service de restauration. Il relève aujourd'hui de la compétence exclusive de la collectivité, le CD 64. Il en confie la gestion à l'EPLÉ.

Les tarifs de la restauration sont fixés par la collectivité. Ils sont uniformes sur le département. Ils sont ensuite notifiés au Collège avec la dotation de fonctionnement.

Depuis 2014, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a voulu harmoniser les tarifs entre les collèges et fixer une dégressivité du coût unitaire du repas inversement proportionnel au nombre de jours restaurés.

Le collège doit estimer au plus juste les charges réelles de fonctionnement du service restauration en s'appuyant, pour la viabilisation, sur les sous-compteurs divisionnaires et en évaluant les autres charges.

Les tarifs « collégiens » 2021 sont inchangés depuis trois ou quatre ans :

	Forfaits	Montant annuel	Tarif unitaire 2021	Tarifs 2020 (rappel)
Elève sans aide départementale à la restauration (ADRS)	DP 4 jours	432 €	3,00 €	3,00 €
	DP 5 jours	513 €	2,85 €	2,85 €
Elève avec ADRS mais non boursier	DP 4 jours	388,80 €	2,70 €	2,70 €
	DP 5 jours	459 €	2,55 €	2,55 €
Elève avec ADRS + boursier	DP 4 jours	367,20 €	2,55 €	2,55 €
	DP 5 jours	432 €	2,40 €	2,40 €

Tarifs élèves occasionnels : 3.75€ (prix au ticket).

Catégories	Personnels concernés	Tarif unitaire
Catégorie 1	ATT, AED, personnels ≤ INM 480	3,20 €
Catégorie 2	Personnels > INM 480	4,40 €
Catégorie 3	Visiteurs occasionnels extérieurs à l'établissement	6,60 €

Pour le Service des bourses : la campagne des bourses s'étend de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Le nombre de boursiers est en baisse cette année notamment en raison de problèmes logiciels et de la fracture numérique dont les familles sont victimes. Il y a 253 élèves boursiers (soit 35 % des élèves contre 39 % en 2020).

Pour le budget de la Cité Educative (CE) : 15 000 euros de dotation en provenance de l'Etat, ont été prévus et inscrits.

Beaucoup de projets passent par le collège car c'est le point de chute pour verser les financements mais ce ne sont pas forcément des projets pour le collège mais plutôt pour les écoles de secteur sont financés comme le dispositif « Ecole ouverte », l'OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants).

Question du Collège de PEE : comment entrer dans les projets de la CE ?

Réponse du Président du conseil : cela dépend du projet, mais les projets dans le cadre de la CE sont bien spécifiques. Exemples : « Parcours jeunes » qui est mis en place au collège : projet de mise en place d'un tiers lieu jeunesse médiatique et scientifique qui est en train de se monter. D'autres dispositifs sont mis en place dans les quartiers avec des associations, des clubs sportifs. Des financements sont prévus pour l'intervention de psychologues. Sur le REP (Réseau d'Education Prioritaire), il y aura une action de formation en lien avec le plurilinguisme et une action pédagogique au sein de trois écoles.

La crise du Covid a beaucoup impacté les projets de la CE. Le président du conseil indique qu'il ne faut pas hésiter à venir vers lui. Pour les financements de projets pédagogiques, mieux vaut privilégier l'appel à projets annuels du GIPDSU.

Question du Collège de PEE : peut-on mettre en place un conseil pédagogique ayant pour thème la CE, le soutien psychologique, le soutien aux élève, les projets ?

Réponse du Président du conseil : il est d'accord pour mettre en place cette réunion.

Les ressources affectées :

Service Activités pédagogiques

La Taxe d'Apprentissage (SEGPA)	1 500,00 €
La subv° GIPDSU pr le réseau REP	21 000,00 €
Le projet SEGPA « Manger bio »	1 000,00 €
Les projets développement durable	3 000,00 €
Les projets artistiques et culturels	1 700,00 €
Les projets environnementaux	1 900,00 €
L'éducation à la citoyenneté	600,00 €
Le transport scolaire (dont EPS, CHAM)	9 500,00 €
Le transport de la section Rugby	500,00 €

Service Vie de l'élève

L'aide départementale à la restauration	10 000,00 €
Le Fonds social collégien	8 000,00 €
La paie des ANT	370 300,00 €

Service Administration et logistique

Les contributions des adhérents (groupement BIO)	1 700,00 €
--	------------

Précision du Président du conseil : nous avons plus de frais de transports car, du fait des travaux au gymnase, on multiplie les déplacements pour augmenter le nombre de séances de natation et de courses d'orientation. Mais il y a un plafond pour les aides du Département. Dépassé ce plafond, c'est le collège qui doit financer les transports.

Autre précision : le Rectorat adresse une dotation supplémentaire pour augmenter les taux d'encadrement pendant la crise sanitaire. Le collège doit donc recruter un Assistant d'Education (AED) supplémentaire à temps plein jusqu'aux vacances de février.

Les crédits globalisés :

Des crédits d'Etat sont délégués de manière globale au Collège dans le but de financer certaines charges relevant de l'enseignement public du 2e degré (BOP 141).

Ces crédits ont été ouverts dans le service « Activités pédagogiques » :

Manuels scolaires	5 000,00 €
Carnets de correspondance	3 000,00 €
Droits de reproduction	1 000,00 €

La dotation de fonctionnement :

La dotation de fonctionnement est globale et non affectée.

Le Conseil départemental a toutefois donné certaines préconisations découlant du mode de calcul de la dotation par établissement.

Elles concernent :

	Préconisations	Budget 2021
la viabilisation	59 585,00 €	60 000,00 €
l'entretien et les contrats	41 785,00 €	49 790,00 €
le FPAE	1 678,00 €	1 678,00 €

Précision du Président du conseil : on utilise les fonds du FPAE pour venir notamment en aide aux familles en difficultés pour envoyer leurs enfants en voyages scolaires, ou pour les équiper en tenue de sport.

Le reste de la dotation :

Service Activités pédagogiques	
La Réussite de tous les élèves	6 600,00 €
Les projets pédagogiques	17 732,00 €
La logistique	12 850,00 €
TOTAL	37 182,00 €

Service Vie de l'élève	
Le CESC	700,00 €
TOTAL	700,00 €

Service Administration et logistique	
La communication	14 200,00 €
L'hygiène	6 800,00 €
La logistique	18 820,00 €
La petite maintenance	11 000,00 €
Diverses prestations de sécurité (dt DUER)	2 100,00 €
TOTAL	52 920,00 €

Précision du Président du conseil à propos de projets pédagogiques : ce sont les enseignants qui proposent des projets (30 projets). Ils sont répartis le plus harmonieusement possible et toutes les cohortes en bénéficient. Le Conseil Départemental (dans le cadre du PAEC) et le foyer socio-éducatif participent également au financement de ces projets.

Question du Collège de PEE : à quoi correspond la ligne « la réussite de tous les élèves » ?

Réponse de Mme Vignau : cela couvre les besoins du CDI, la cérémonie de remise des diplômes, une aide au dispositif MARS ainsi que le complément des dépenses SEGPA.

Le Président du conseil précise que c'est l'un des trois axes de l'ancien projet d'établissement. Les financements doivent être reliés au projet d'établissement.

Précision du Président du conseil : pour la communication (courriers, affranchissement), on prévoit 14 200 euros, ce qui est très conséquent. Le collège fait des efforts pour réduire les frais d'affranchissement, mais il y a eu beaucoup de plis durant la crise sanitaire pour pouvoir expédier les travaux aux élèves non équipés d'ordinateur. Cela n'a pas pu être anticipé, tout comme l'augmentation de la reprographie ou la quantité de papier consommée. Nous sommes dans une année hors normes.

Précision de Mme Vignau : c'est le même cas de figure pour les dépenses d'hygiène (gel hydro alcoolique, achat de bornes...).

Question du Collège de PEE : Le document unique sera-t-il présenté au CA ?

Réponse de Mme Vignau et du Président du conseil : oui, mais nous n'avons pas encore trouvé le bon prestataire. Pour produire ce document, plusieurs consultants échangent avec les professeurs de chaque discipline, les personnels de cuisine, les agents, les personnels administratifs. Il faut probablement un audit d'au moins 3 jours puis un document complet nous revient avec les risques mis en avant (risques importants, limités et mineurs). L'intérêt derrière est de faire vivre ce document. Le Président du conseil souhaiterait travailler avec une entreprise qui proposerait, après l'élaboration du document unique, une interface en ligne pour suivre les éléments dudit document.

Question du Collège de PEE : ce document est-il obligatoire ?

Réponse du Président du conseil : ce document est obligatoire pour tous les lieux qui accueillent du public.

Question du Collège de PEE : les masques reçus par les enseignants sont-ils compris dans la ligne « hygiène » ?

Réponse de Mme Vignau : les masques pour adultes sont une dotation de l'Etat, les masques pour enfants sont une dotation du Département. Le collège a toutefois fait l'acquisition de masques à usage unique sur ses fonds propres.

Conclusion de Mme Vignau :

Le budget 2021 est arrêté :

- en recettes à la somme de 986 330, 36 €
- en dépenses à la somme de 990 371, 12 €.

Amortissements non neutralisés : 4 040,76 € (ALO)

Question d'un représentant de parents FCPE : le Département va-t-il donner une dotation spécialement dédiée à la crise du Covid pour 2021 ?

Réponse du Président du conseil : non, notre fond de roulement est suffisant aujourd'hui. Si nous rencontrons des difficultés, nous demanderons une dotation supplémentaire.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'adoption du budget 2020 :

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

Le budget 2021 est adopté.

Autorisation de signature des contrats annuels ou infra-annuels

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer toute commande :

- dont l'incidence financière est annuelle
- dans la limite des crédits ouverts au budget
- et des dispositions du JO du 13/12/2019 relatif aux seuils des marchés publics

(soit 214 000.00 € H.T pour les fournitures et services et 5 350 000.00 € H.T pour les travaux).

Cette autorisation évite de repasser devant le CA pour chaque bon de commande à l'exception des contrats pluriannuels qui doivent toujours être présentés aux membres du CA.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'autorisation de signer toute commande.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signer toute commande annuelle ou infra-annuelle est donnée à l'Ordonnateur.

3) Reconduction des contrats

Monsieur le Président présente les différents contrats à reconduire pour l'exercice 2021. La liste de ces contrats pluriannuels est indiquée en annexe.

Remarque du Collège de PEE : Il y a 3 copieurs pédagogiques et 2 administratifs, cela revient très cher.

Question du Collège de PEE : qu'est-ce que la maintenance GTB ?

Réponse de Mme Vignau : cela correspond au système de gestion des lumières extérieures et des électrovannes pour le chauffage.

Remarque du Collège de PEE: c'est étonnant que cela soit à la charge du collège et pas du Département.

Réponse du Président du conseil : c'est inclus dans la dotation, d'où les préconisations du Département sur la viabilisation et les contrats d'entretien.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour l'autorisation de signer les différents contrats.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

L'autorisation de signature pour les contrats reconductibles est accordée.

4) Convention de prêt de matériel adapté

Un élève en situation de handicap va recevoir un ordinateur dans le cadre de son projet personnel de scolarisation.

Lorsqu'une notification de matériel informatique nous arrive pour un élève, il y a différentes étapes qui se mettent en place : la notification arrive, le collège demande une subvention au Rectorat. On établit des devis, puis le Rectorat adresse une subvention pour l'achat du matériel. Le matériel appartient au collège et il est prêté à la famille, donc il faut établir une convention de prêt. Idem en lycée.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour la convention de prêt du matériel adapté.

Membres présents au moment du vote

24

Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24			

Total

24

La convention de prêt de matériel adapté est adoptée.

5) Questions diverses

Question d'un représentant de parents FCPE : des précisions sont demandées au sujet du protocole sanitaire lors des séances de natation.

Réponse du Président du conseil : il s'est tourné vers les collègues d'EPS qui lui ont adressé un document qui est lu et qui sera joint au PV (voir annexe).

Question d'un représentant de parents FCPE sur l'utilisation de la plateforme laïcité : Est-elle obligatoire ou est-ce sur la base du volontariat ?

Réponse du Président du conseil, sous le contrôle de Mme Caroff, la professeur documentaliste : c'est une nouvelle rubrique proposée sur le site internet du collège où l'on trouvera des documents, vidéos, extraits littéraires sur le thème de la laïcité et la liberté d'expression, mis à disposition des élèves, des familles et des enseignants. Ce service est proposé par le CDI et abondé par les enseignants qui le souhaitent et il n'y a rien d'obligatoire.

Précision de Mme Caroff : c'est un portail documentaire, collaboratif et évolutif.

Question d'un représentant de parents BPE : Est-il prévu, en même temps que les travaux de façades, l'installation de « pare-soleil » extérieurs ?

Réponse du Président du conseil : non, cela n'est pas prévu par le Département.

Question d'un représentant de parents BPE : pourquoi la sédentarisation des classes dans le cadre du protocole n'a pas été maintenue ?

Réponse du Président du conseil : au vu de l'évolution de la situation sanitaire qui s'améliore, il fallait choisir entre la possibilité de réutiliser les salles spécialisées ou la sédentarisation des classes qui était justifiée durant la période forte de propagation du virus. Il faut savoir que les élèves sont toujours masqués lors des déplacements. S'il faut revenir à la sédentarisation, nous le ferons.

Précision de Mme Peyrou : nous faisons l'appel des classes pour monter dans les salles. Le soir, nous ouvrons les deux portails pour une meilleure circulation.

Question d'un représentant de parents : est-ce qu'il y a eu des cas de Covid au sein du collège ?

Réponse du Président du conseil : Oui, mais très peu depuis septembre. Ce sont surtout des contaminations extérieures avec des cas contacts. Par ailleurs, en EPS, les professeurs ont supprimé la lutte et les sports collectifs.

Question d'un représentant de parents : serait-il possible de recevoir les documents plus tôt avant le conseil ?

Réponse de Mme Vignau : pour le CA du budget, c'est difficile car les documents reviennent après les vacances de la Toussaint et il faut prendre le temps de les étudier, de les compiler et il faut aussi renégocier les contrats.

Question d'un représentant de parents : dans les PV du CA, est-ce possible de ne pas nommer directement un parent mais plutôt d'écrire « Représentant de parents BPE ou FCPE » ?

Réponse du Président du conseil : oui.

Question d'un représentant de parents FCPE : les réunions parents/prof sont-elles maintenues ?

Réponse du Président du conseil : a priori oui mais nous attendons le discours du Président de la République qui aura lieu demain.

Question d'un représentant de parents : quelles sont les dates du brevet blanc ?

Réponse du Président du conseil : elles ne sont pas encore fixées, il y aura une réunion avant les vacances d'Hiver pour fixer la date en janvier, avant les stages de 3^{ème}.

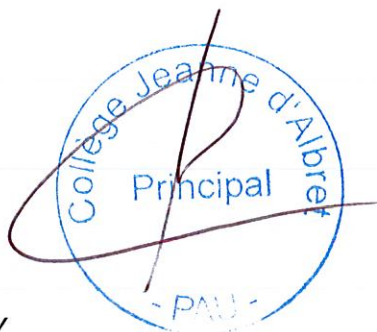
Précision de Mme Peyrou : l'inscription au brevet arrive et les confirmations d'inscription seront distribuées aux élèves à la fin de la semaine.

Monsieur SAMBUSSY remercie les membres du conseil d'administration présents. Le prochain conseil d'administration aura lieu en février ou début mars pour l'étude du projet de ventilation de la dotation globale horaire.

La séance est levée à 19h44.

Compte-rendu validé par le Conseil d'administration en séance du

Le Président



Nicolas SAMBUSSY

Le secrétaire de séance

A dark ink signature.

M. BERTRAND-DESBRUNAIS